



Commune de Payerne

Tél. 026 662 65 59  
Fax 026 662 65 27  
reservations@payerne.ch

# Halle des Fêtes de Payerne

## DEMANDE D'UTILISATION

(à retourner au Greffe municipal dans les meilleurs délais, au moins 30 jours avant)

**Société ou organisateur :** .....

**Responsable de la société :** Nom, prénom : .....  
Adresse : .....  
Tél. ) ou/et ) : .....

**Responsable de la manifestation :** Nom, prénom : .....  
Adresse : .....  
Tél. ) ou/et ) : .....

**Genre de manifestation :**  Loto  Bal/Disco  Soirée familiale  
(pour manifestation avec repas, précisez le nombre de personnes)  Théâtre  Assemblée  Conférence  
 Musical  Banquet  Mariage  
 Autre : .....

**Dates et heures :** .....

**Locaux désirés :**  Salle 1  Salle 2  Salle 3  
(tarif de location en annexe)  Buvette  Cuisine

**Equipements :**  Sonorisation  Jeux d'éclairage scène

**Exploitation de la buvette :** OUI / NON  Par les utilisateurs  Par un traiteur  
**En cas de service de vin blanc dans l'une des salles de la Halle des Fêtes, vous êtes tenus à l'obligation de ne servir que des crus de la Commune de Payerne.**

**Exploitation de la cuisine :** OUI / NON  Par les utilisateurs  Par un traiteur

**Nom et adresse du responsable cuisine :** .....

**Prix d'entrée :** Adultes Fr. .... Etudiants/Apprentis Fr. .... Cartes de bal Fr. ....

Les billets d'entrée et contremarques de bal sont remis aux organisateurs par la police municipale. Ils seront retirés 48 heures avant la manifestation au plus tard. Il y a lieu de prévoir la taxe communale sur les spectacles : 10 % des entrées.

**Répétition générale :** le/les : ..... à ..... heures

Pour les répétitions générales, veuillez préciser sous "remarques", si elles se déroulent avec ou sans public, entrée libre ou payante ; dans ce dernier cas, indiquer le prix d'entrée.

**Remarques :** .....

**Prise des locaux :** le : ..... à ..... heures

**Remise des locaux :** le : ..... à ..... heures

Permis temporaire pour vente de boissons alcooliques obligatoire (formulaire en annexe).  
Pour l'organisation d'une tombola, une demande spéciale doit être présentée à la Municipalité.  
Le locataire a pris connaissance du règlement d'utilisation des locaux et des conditions de location.

Lieu et date : ..... Pour la société ou les organisateurs : .....



Commune de Payerne

Tél. 026 662 65 59  
Fax 026 662 65 27  
reservations@payerne.ch

# Halle des Fêtes de Payerne

## TARIF DE LOCATION

(valable dès le 1<sup>er</sup> juillet 2002)

La redevance de 10 % sur le chiffre d'affaires a été abandonnée

Salle 1	Salle 2	Salle 3	Salles 1, 2 et 3
y compris pas perdus, bar et scène	y compris foyer		toutes installations comprises

Loto avec buvette	USL	y compris matériel	Fr. 800.—	Fr. 300.—		
Bal/Disco avec buvette	USL	y compris Sécuritas	Fr. 1'700.—	Fr. 400.—		

**Majoration bals entre le 25 décembre et le 5 janvier fr. 300.--**

Salle(s) sans buvette	USL	sans repas	Fr. 550.—	Fr. 450.—	Fr. 700.—	Fr. 1'700.—
Salle(s) sans buvette	extérieurs		Fr. 660.—	Fr. 540.—	Fr. 840.—	Fr. 2'040.—

Salle(s) avec buvette	USL	sans repas	Fr. 800.—	Fr. 700.—	Fr. 900.—	Fr. 2'450.—
Salle(s) avec buvette	extérieurs		Fr. 960.—	Fr. 840.—	Fr. 1'140.—	Fr. 2'940.—

Salle(s) avec cuisine	USL	avec boissons et repas Salle 1, jusqu'à 300 pers. Salle 1 et 2, jusqu'à 550 pers.	Fr. 1'050.—	Fr. 950.—	Fr. 1'200.—	Fr. 3'200.—
Salle(s) avec cuisine	extérieurs		Fr. 1'260.—	Fr. 1'140.—	Fr. 1'440.—	Fr. 3'840.—

**Location jours consécutifs, seulement pour l'entier de la halle :**

<b>1<sup>er</sup> jour</b>	<b>plein tarif</b>
<b>dès 2<sup>e</sup> jour</b>	<b>demi-tarif</b>

### Cuisine et location de matériel :

Les utilisateurs prendront contact avec M. Jean-Marc Jomini, concierge-chef, ☎ 079 329 52 49, au moins 10 jours avant la manifestation afin de déterminer avec lui leur besoin.

En cas d'utilisation de la cuisine, le prix de location pour les installations fixes est de Fr. 1.-- par kW/h consommé d'après le compteur électrique "Cuisine" (au minimum Fr. 150.-- par manifestation). En outre, l'énergie électrique utilisée sera facturée au prix coûtant.

Les prix de location du matériel (vaisselle, ustensiles de cuisine, etc.) et de son remplacement, en cas de perte ou de casse, sont indiqués dans la liste ci-jointe.

Il est interdit d'apporter son propre matériel.

### Décoration :

Il est possible aux utilisateurs de réserver une décoration florale pour leur manifestation selon liste des tarifs remise en annexe.

**En plus de la location, il peut être demandé le paiement d'une garantie de 1'000 francs, ceci pour couvrir les frais imprévus, casse, etc., montant restitué après remise des locaux et décompte final.**

# COMMUNE DE PAYERNE

**Direction des travaux et  
Service Parcs et Promenades** (M. Fabien Rossel, ☎ 079 471 61 83)

## Tarif de décoration de locaux avec plantes communales

Société organisatrice : .....  
Personne de contact : .....] et/ou Natel .....  
Date de la manifestation : .....

### à retourner de suite au Greffe municipal

	Taxe de base	Taxe complémentaire à la taxe de base	
Type de sociétés et type d'activités <input type="checkbox"/> cocher ce qui convient	Décoration de base <input type="checkbox"/>	Décoration complémentaire <input type="checkbox"/>	Décoration intense <input type="checkbox"/>
• USL – activités de soirées annuelles ou sportives (régulières et non lucratives)	gratuit	gratuit	Selon heures effectives mais au minimum Fr. 100.--supplémentaires à rajouter à la taxe de base et à la taxe complémentaire.
• USL – activités à but lucratif (loto – souper de soutien, etc.)	50.--	100.-- (soit au total 150.--)	
• Sociétés hors USL • Sociétés ou entreprises privées • Expositions publiques lucratives • Assemblées – congrès • Banquets	80.--	100.-- (soit au total 180.--)	
• Armée • Expositions publiques non lucratives	50.--	100.-- (soit au total 150.--)	
• Ecoles • Ecoles professionnelles • Organismes publics (PC – Police, etc.)	gratuit	100.--	
• Grandes manifestations extraordinaires (comptoir – fêtes cantonales, etc.)	Selon heures effectives. Facturation selon décision municipale.		

Tarif y compris préparation et transport.

#### Définition de la décoration :

Décoration de base : 1 à 15 caisses ou pots  
Décoration complémentaire : 16 à 40 caisses ou pots  
Décoration intense : plus de 40 caisses ou pots

#### Locaux concernés :

- Locaux communaux ou lieux publics
- Ecoles
- Casino Stand
- Locaux de l'armée
- Maison de paroisse protestante ou catholique
- Cantines gérées par des sociétés de l'USL

Aucune décoration communale ne sera mise en place dans les locaux privés.  
En cas de dégâts, le remplacement sera facturé aux utilisateurs.

Adopté en séance de Municipalité, le 1<sup>er</sup> février 2005



Commune de Payerne

Tél. 026 662 65 59  
Fax 026 662 65 27  
reservations@payerne.ch

# Halle des Fêtes de Payerne

## REGLEMENT D'UTILISATION

(valable dès le 1<sup>er</sup> juillet 2002)

### Généralités

1. Les demandes de réservation de la Halle des Fêtes doivent parvenir au greffe municipal au moins 30 jours à l'avance.
2. Le concierge responsable donnera toutes les instructions nécessaires concernant l'utilisation des installations techniques (éclairage, sonorisation, ventilation, etc.). L'utilisateur prendra contact avec ce dernier **au moins 10 jours à l'avance (☎ 079 329 52 49)**.
3. Les clés des locaux sont à retirer auprès du concierge responsable, au plus tard le jour de la manifestation pour un jour ouvrable ou le jour ouvrable précédent la manifestation.
4. Une heure de présence du concierge est comprise dans le prix de location. Si la manifestation devait exiger une présence plus longue de ce dernier, les heures de présence supplémentaires seront facturées à raison de 60 francs par heure.
5. Les locaux doivent être rendus propres et remis dans l'ordre où ils se trouvaient lorsqu'ils ont été touchés.
6. Les déchets (bouteilles, papier, etc.) seront évacués aux endroits indiqués par le concierge.
7. Les containers seront remplis, dans la mesure du possible, à l'intérieur des locaux afin de ne pas déranger le voisinage.
8. Les chaises, tables et praticables seront nettoyés et disposés sur les chariots correspondant et prévus à cet effet.
9. Le mobilier du bar sera nettoyé.
10. Les affiches, décoration ou autres ne devront pas être fixés au moyen de colle, silicone, clous, vis, etc. et devront être retirés à la fin de la manifestation.
11. Tous les locaux (scène, entrée, pas perdus, bar, halle(s) et WC) seront balayés. Il en sera de même pour la buvette, la cuisine et la chambre froide, qui devront également être récurés.
12. Le matériel de nettoyage sera rangé à l'endroit prévu à cet effet.
13. A défaut, les travaux de conciergerie et de remise en ordre supplémentaires seront facturés à l'utilisateur à raison de 80 francs par heure.
14. A la fin de la manifestation, vérifier qu'il n'y ait plus personne dans les locaux (WC, loges), éteindre les lumières et la sonorisation ainsi que vérifier la fermeture des portes et fenêtres.
15. Dès la fin de la manifestation, les clés sont à déposer dans la boîte à clés réservée à cet effet.
16. La libération des locaux devra s'effectuer au plus tard à 05 h 30.

## **REGLEMENT D'UTILISATION (Suite)**

17. Tout dégât, déprédation, perte ou dommage survenu aux bâtiments, locaux, installations, mobilier ou matériel devront être annoncés immédiatement au concierge. Ceux-ci seront facturés à l'utilisateur selon le prix de remplacement ou de réparation.
18. Selon le genre de manifestation, il sera exigé la remise d'une assurance responsabilité civile.
19. Lors de la prise des locaux, un aide-mémoire sera remis à chaque utilisateur, ce dernier fait partie intégrante du présent règlement.

### **Consignes de sécurité**

1. Les sorties de secours ne doivent en aucun cas être obstruées ou condamnées par quelque moyen que ce soit. Les portes seront déverrouillées durant toute la durée de la manifestation.
2. Les chemins d'accès à ces sorties (intérieurs et extérieurs) doivent avoir une largeur d'au moins 1,80 m.
3. La disposition de ces issues doit être telle qu'aucun point du local ne se trouve éloigné de plus de 35 m d'une issue.
4. Ces voies d'évacuation doivent impérativement rester praticables en tout temps et libres de tout obstacle.
5. L'Avenue du Stade et le pourtour de la Halle des Fêtes doivent être libres en tout temps pour le passage de véhicules prioritaires (ambulance, pompiers, etc.). Largeur minimum 3,50 m.
6. Les exigences de sécurité à respecter, lors de la mise en place de chaises ou de bancs, sont les suivantes : largeur minimum des couloirs extérieurs, 1 m 20 ; largeur minimum du ou des couloir(s) central(aux), 2 m 40 ; largeur des rangées, maximum 16 chaises ou places sur les bancs; espace minimum entre chaises ou bancs, 45 cm.
7. Afin de régler ces problèmes de sécurité, un plan de la disposition du mobilier doit être soumis au moins 15 jours avant la manifestation au concierge responsable.
8. La décoration doit être constituée de bois ou de matériaux difficilement combustibles (carton et papier exclus). En cas d'utilisation de PVC, ce dernier devra être au moins de classe 5.2 (difficilement combustible avec dégagement moyen de fumée).
9. L'usage d'engins pyrotechniques est strictement interdit dans tout le bâtiment.
10. L'emploi de fumigènes ne sera toléré qu'en la présence d'au moins 2 pompiers en service commandé. La demande d'engagement de ces personnes doit être faite au moins 45 jours à l'avance. Ce service est payant.
11. Les organisateurs de la manifestation sont responsables de la sécurité contre l'incendie.
12. Si la manifestation réunit plus de 500 personnes, un chargé de sécurité doit être désigné.
13. L'entrée des animaux est interdite, à l'exception des chiens de non-voyant, des chiens de garde commandés ou lors d'une exposition d'animaux.

# HALLE DES FETES - PAYERNE

## Commande du matériel de cuisine

Date manifestation : .....

Société : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Commande	Désignations	Stock	Prix de location	Coût location	Prix de remplacement	Retour manque	Coût du remplacement
----------	--------------	-------	------------------	---------------	----------------------	---------------	----------------------

### Verrerie

	Verres à rouge - 49 pc par caisse	1200	0.20		2.50		
	Verres à blanc - 48 pc par caisse	1200	0.20		2.50		
	Verres à thé - 28 pc par caisse	250	0.20		3.00		
	Verres à bière 3 dl - 35 pc par caisse	120	0.20		3.00		
	Verres à bière 2 dl - 35 pc par caisse	320	0.20		3.00		
	Verres à liqueur - 48 pc par caisse	270	0.20		2.00		
	Verres à apéritif - 35 pc par caisse	150	0.20		3.00		

### Vaisselle

	Assiettes plates	1200	0.20		9.00		
	Assiettes creuses	600	0.20		10.00		
	Assiettes à dessert	600	0.20		6.00		
	Bols à soupe	300	0.20		5.00		
	Coupes en verre (salade)	600	0.20		3.00		
	Sous tasse à café - 40 pc par caisse	600	0.20		5.00		
	Tasses à café - 16 pc par caisse	600	0.20		6.00		

### Couverts

	Fourchettes	1200	0.20		3.00		
	Cuillères à soupe	700	0.20		3.00		
	Couteaux inox	1200	0.20		4.00		
	Cuillères à café	1200	0.20		2.00		

### Plats et saladiers

	Plats inox ovales 47 cm	40	3.00		95.00		
	Plats inox ovales 52 cm	15	3.00		95.00		
	Plats inox ovales 41 cm	40	3.00		95.00		
	Plats inox ronds diam. 33 cm	15	3.00		95.00		
	Saladiers en verre	15	2.00		10.00		
	Saladiers en plastique	25	2.00		5.00		

### Ustensiles

	Chinois	3	5.00		70.00		
	Ecumoires	4	5.00		140.00		
	Fouets (grands)	2	1.00		35.00		
	Fouets (petits)	8	1.00		15.00		
	Fourchettes à viande	10	1.00		25.00		
	Grand puisoir inox (Goume)	1	5.00		130.00		
	Grand puisoir inox à trous, long manche	1	5.00		130.00		
	Grande passoire métal (manche bois) 25 cm	2	5.00		130.00		

Commande	<b>Désignations</b>	Stock	Prix de location	Coût location	Prix de remplacement	Retour manque	Coût du remplacement
	<i>Grosses spatules métal</i>	3	1.00		25.00		
	<i>Louches diverses</i>	45	1.00		35.00		
	<i>Servises à salade (paires)</i>	50	1.00		8.00		
	<i>Spatule inox (pour sandwiches)</i>	2	1.00		35.00		
	<i>Grande spatules en bois</i>	2	5.00		125.00		

### **Pots**

	<i>Pots à lait en porcelaine</i>	30	2.00		30.00		
	<i>Pots en inox 3 litres</i>	2	3.00		150.00		
	<i>Pots en inox 2 litres</i>	2	3.00		150.00		
	<i>Pots en inox 1,5 litres</i>	1	3.00		150.00		

### **Plateaux**

	<i>Plateaux rectangulaires 45/60 cm</i>	50	3.00		45.00		
	<i>Plateaux ronds</i>	25	2.00		10.00		
	<i>Plateaux bois pour mignonettes</i>	20	2.00		20.00		

### **Divers**

	<i>Cloches</i>	90	1.00		5.00		
	<i>Plaques à gâteau 22 cm</i>	45	1.00		8.00		
	<i>Débouchoonneuses</i>	3	8.00		195.00		
	<i>Seaux à glace</i>	7	2.00		35.00		
	<i>Réchaud 18 cm</i>	1	5.00		80.00		
	<i>Cendriers - 80 pc par caisse</i>	300	0.00		2.00		

### **Planches**

	<i>Planches à découper grandes</i>	5	5.00		Selon prix catalogue		
	<i>Planches à découper moyennes</i>	2	5.00				
	<i>Planches à viande en bois rectangulaire</i>	3	5.00				
	<i>Foncets</i>	3	5.00				

### **Batterie**

	<i>Marmites hautes avec couvercles</i>	4	5.00		Selon prix catalogue		
	<i>Marmites mi-haute avec couvercles</i>	2	5.00				
	<i>Soupières inox</i>	25	3.00				
	<i>Poêles 36 cm</i>	4	5.00				
	<i>Poêles 32 cm</i>	1	5.00				
	<i>Poêles 28 cm</i>	2	5.00				
	<i>Gastronomes haut 200 mm</i>	2	5.00				
	<i>Gastronomes haut 150 mm</i>	6	5.00				
	<i>Gastronomes haut 100 mm</i>	25	5.00				
	<i>Gastronomes haut 100 mm à trous</i>	12	5.00				
	<i>Gastronomes haut 65 mm</i>	4	5.00				
	<i>Gastronomes 650 X 530 mm/100 mm</i>	4	5.00				

Commande	Désignations	Stock	Prix de location	Coût location	Prix de remplacement	Retour manque	Coût du remplacement
----------	--------------	-------	------------------	---------------	----------------------	---------------	----------------------

### Chariots

	<i>Chariot à plateaux 45/60 (pour 20 pcs)</i>	1	0.00		Selon prix catalogue		
	<i>Chariot à plateaux 45/60 (pour 30 pcs)</i>	1	0.00				
	<i>Chariot pour gastronome 15 niveaux</i>	1	10.00				
	<i>Chariots de transport</i>	3	0.00				
	<i>Supports roulettes poubelles</i>	3	0.00				
	<i>Chariots transport alu roulettes</i>		-----	-----			
	<i>Chariots transport inox roulettes</i>		-----	-----			

### Appareils

	<i>Lave-verres</i>	1	40.00		Selon prix catalogue		
	<i>Congélateur bahut</i>	2	20.00				
	<i>Balance électronique</i>	1	20.00				
	<i>Trancheuse à pain</i>	1	20.00				
	<i>Trancheuse à viande</i>	2	20.00				

### Caisses

	<i>Caisses brunes</i>		-----	-----	Selon prix catalogue		
	<i>Caisses verres à rouge</i>		-----	-----			
	<i>Caisses sous-tasses</i>		-----	-----			
	<i>Caisses tasses à café</i>		-----	-----			
	<i>Caisses grises pour services</i>		-----	-----			
	<i>Grilles pour steamer</i>	10	-----	-----			
	<i>Paniers pour lave-vaisselle et verres</i>	13	-----	-----			

### Cafés et thés

	<i>Utilisation machine à café et thé</i>		Prix portion	0.40	Selon prix catalogue		
--	--	--	--------------	------	----------------------	--	--

### Heures

	<i>Heures de nettoyage</i>		-----	-----			
--	----------------------------	--	-------	-------	--	--	--

### Conditions de location

La liste du matériel souhaité sera transmise au concierge (☎ 079 329 52 49) au moins 10 jours avant la manifestation. Le matériel sera délivré le jour précédant la manifestation ou le matin même selon entente. Il sera rendu propre et repris le lundi suivant la manifestation ou selon entente.

Téléphone du concierge : ☎ 079 329 52 49



# DEMANDE D'UN PERMIS TEMPORAIRE

## pour la vente de boissons alcooliques à consommer sur place

à déposer auprès du poste de police de Payerne, au plus tard 15 jours avant la manifestation

A REMPLIR LISIBLEMENT EN CARACTERE D'IMPRIMERIE

Requérant responsable du débit de boissons :

Nom : ..... Prénom : .....  
Profession : ..... Date de naissance : .....  
Téléphone privé : ..... Numéro de Natel : .....  
NPA, domicile, adresse : .....

Société organisatrice : .....  
**But, activité** : .....  
Adresse du siège ou du centre d'activité : .....  
Assurance RC couvrant les risques de l'exploitation : .....  
- à produire si la manifestation a lieu hors d'un local permanent aménagé à cet effet.

Genre de la manifestation : .....  
Lieu de la manifestation : .....

Durée : ..... jours: Le ..... de ...h... à ...h... .  
Le ..... de ...h... à ...h... .  
Le ..... de ...h... à ...h... .  
Le ..... de ...h... à ...h... .

Un appareil d'amplification du son sera-il utilisé :  oui  non .....

Un appareil à faisceaux laser sera-t-il utilisé :  non  oui

Demande d'autorisation déposée auprès du service de lutte contre les nuisances le.....

Boissons autorisées :  Vin  autres boissons alcoolique jusqu'à 21°  
 Bière  Cocktails (mélanges) jusqu'à 15°

Le service de boissons distillées ou considérées comme telles de plus de 21° à l'occasion d'un repas communautaire :  non  oui

Validité limitée à la durée du repas servi, soit : Le ..... de ...h... à ...h... .  
Le ..... de ...h... à ...h... .

L'aménagement d'un bar :  non  oui, situation :

Sera-t-il ouvert directement sur le local où l'emplacement où la manifestation aura lieu  oui  non

**Le requérant soussigné s'engage notamment, en cas de réponse favorable de l'autorité :**

- à retirer le permis au poste de la Police Municipale contre paiement de son prix avant la manifestation ;
- à exploiter personnellement et en fait le débit en cause et en assumer l'entière responsabilité selon la législation en vigueur ;
- à respecter les heures de fermeture du débit telles qu'elles seront fixées par la Commune de Payerne.

Lieu et date :

....., le .....

Signature du requérant : .....

Annexe : - 1 ex. d'un extrait de la législation en vigueur

A remplir par l'autorité

Date de réception de la demande de permis temporaire :

..... par .....